Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 JANVIER 2005

L'an deux mil cinq, le quatorze janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 janvier 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 24.

Le Maire,

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Observations de la Chambre Régionale des Comptes
Exercices 1998 à 2002

En application de l'article L 241-11 du Code des juridictions financières, le Maire communique au conseil municipal le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune pour les exercices 1998 à 2002.

Le Maire présente le contenu du rapport et ouvre le débat.

Le conseil municipal, après discussions, prend acte de ces observations. (voir annexe).

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

RAPPORT N° 12 / Observations de la Chambre Régionale des Comptes
Exercices 1998 à 2002

En application de l'article L 241-11 du Code des juridictions financières, le Maire communique au conseil municipal le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune pour les exercices 1998 à 2002.

Le contenu des observations est joint au présent rapport et donne lieu à un débat.

MAIRIE DES AVIRONS